

# POSITIVE TON PROJET TEXTILE

## CONDITIONS DE PARTICIPATION

### 1. Objet du Projet:

**Positive Planet France**, association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 dont le siège est situé au 1, place Victor Hugo – 94400 Courbevoie, enregistrée sous le numéro SIRET 491 622 668 00219, représentée par Madame Géraldine Plénier, en sa qualité de Directrice Générale, ci-après dénommée « **PPF** » ou « **l'Organisateur** », a organisé un projet dénommé « **POSITIVE TON PROJET TEXTILE** » (ci-après le « **Projet Textile** »).

Les présentes conditions (ci-après les « **Conditions de participation** ») visent à définir les conditions générales selon lesquelles la participation au Projet Textile est autorisée, ainsi que le processus de sélection et le gain.

### 2. Critères d'éligibilité préalables

Les personnes autorisées à participer au Projet Textile doivent répondre aux critères suivants :

- (a) Etre âgé de 18 ans au minimum,
- (b) Avoir la capacité légale de participer au Projet Textile,
- (c) Etre à l'initiative d'un projet de création d'entreprise (à tout stade d'avancement) dans le domaine du textile (production, réparation & retouche, prêt à porter, accessoires...),
- (c) Avoir rempli le formulaire de participation dans les délais impartis,
- (d) Résident à Paris ou être administrativement dépendant de la CAF de Paris,

Compte tenu des éléments susmentionnés et aux fins des présentes conditions, le « **Candidat** » désigne toute personne qui répond aux critères ci-dessus et qui a donc le droit de candidater au Projet Textile.

### 3. Critères d'exclusion :

Les personnes suivantes ne sont pas autorisées à participer au Concours :

(a) les employés de l'Organisateur,

(b) les conjoints et membres de la famille au premier degré des employés correspondants à la sous-section (a) ci-dessus,

(c) toute personne ayant d'une quelconque manière un lien avec l'Organisateur ou une société affiliée, ou tout autre tiers ayant un lien avec les sociétés susmentionnées concernant le Concours ou en raison de ce dernier (y compris, mais sans s'y limiter, les fournisseurs, les partenaires et les sociétés en assurant la publicité),

(d) toute personne exerçant une activité salariée ou toute activité professionnelle autre que le Projet Textile,

L'Organisateur se réserve le droit d'annuler à sa discrétion tous les Candidats ne respectant pas les conditions ci-dessus énoncées.

### 4. Durée :

Les candidatures débuteront le 03/01/2022 (ci-après « Date de début ») et se termineront le 15/01/2022 (ci-après « Date de fin »).

Les places étant limitées, l'Organisateur se réserve le droit, à sa discrétion, de sélectionner les premières candidatures, par ordre chronologique et ne pourra accepter aucune participation reçue après la Date de fin susmentionnée des Candidatures. L'Organisateur se réserve le droit d'annuler à sa discrétion toutes les Candidats ne respectant pas les conditions ci-dessus énoncées.

### 5. Gain :

Les Candidats sélectionnés par l'Organisateur (ci-après les « **Participants** »), en fonction des critères énoncés ci-dessus, recevront gratuitement un accompagnement dans le cadre du Projet textile tel que décrit ci-dessous (ci-après, le « **Gain** ») :

- 6 mois d'accompagnement gratuit offert par l'Organisateur<sup>1</sup>
- Des RDV individuels avec un.e conseiller.e expert.e entrepreneuriat
- Des ateliers thématiques (mode d'aujourd'hui et demain, matières et fabrication, RSE...),
- Des événements (atelier couture, visites de fablab, d'école de mode, d'un atelier d'insertion...),
- Un tremplin final pour présenter son projet devant un.e expert.e.

---

<sup>1</sup> Sous réserve de la signature par le Participant d'un contrat d'accompagnement avec l'Organisateur.

La description du Gain ci-dessus est à titre indicatif et pourra être modifiée par l'Organisateur en fonction de la situation sanitaire, sans engager la responsabilité de l'Organisateur envers les Participants ou tout autre Tiers.

Le Gain est attribué à titre personnel et ne peut pas être cédé ; le ou les Participants ne peuvent pas l'utiliser à une autre période ou échanger ce Gain contre quoi que ce soit d'autre. Ce Gain ne donne droit à aucune rétribution financière de la part de l'Organisateur.

Une fois sélectionné, le Candidat s'engage à signer une Convention d'accompagnement avec l'Organisateur, définissant les obligations réciproques des Parties, dans le cadre du Projet textile.

## **6. Données Personnelles :**

En soumettant le formulaire de candidature, les Candidats acceptent que l'Organisateur conserve les données personnelles collectées dans le cadre dudit formulaire et de la candidature. Ces données font l'objet d'un traitement informatique qui a pour but de permettre à l'Organisateur d'effectuer la sélection des Candidats, et le cas échéant, lui proposer des services complémentaires, évaluer et optimiser l'efficacité du dispositif d'accompagnement, réaliser des statistiques, produire le reporting et répondre aux audits diligentés par les organismes publics et/ou privés qui financent les actions de l'Organisateurs.

Les données personnelles des Candidats sont conservées sous forme de base active pour une période de trois (3) ans, puis archivées à des fins statistiques et probatoires conformément aux délais légaux applicables.

En outre, les Candidats acceptent que ces données soient transmises aux organismes publics et/ou privés soutenant les actions de l'Organisateurs, ou tout tiers étant impliqués dans le Projet Textile.

En application du Règlement européen n°2016/679, dit Règlement général sur la protection des données (RGPD), le Bénéficiaire dispose d'un droit d'accès, de modification, de suppression des informations le concernant. Pour toute information ou exercice de ses droits, le Bénéficiaire peut adresser sa demande au Délégué à la Protection des Données de l'Association par courriel, à l'adresse : [dpo@positiveplanet.ngo](mailto:dpo@positiveplanet.ngo).

## **7. Annulation/Modifications :**

L'Organisateur se réserve le droit de modifier les Conditions de participation et/ou les procédures du Projet Textile (y compris du Projet), si l'Organisateur juge cette modification nécessaire, en annonçant cette modification via son site Internet ou sur le formulaire du projet Textile ou par tout autre moyen écrit. La date effective de cette annulation/modification est la date de l'annonce correspondante. Compte tenu des éléments susmentionnés, l'Organisateur se réserve le droit de transférer l'heure de la sélection des gagnants du Concours. L'Organisateur se réserve le droit, pour quelque raison que ce soit, de prolonger ou d'écourter la durée de l'acceptation des Candidature, si l'Organisateur en informe les Participants dans un délai raisonnable et via des moyens raisonnables selon son jugement. L'Organisateur ne peut être tenu pour responsable en cas de report ou d'annulation du Concours, pour quelque raison que ce soit, y compris pour des raisons sanitaires.

## **8. Juridiction applicable**

Les présentes Conditions de Participation sont régies par le droit français et interprété conformément à celui-ci.

Les Parties s'efforceront de résoudre à l'amiable tout litige relatif à l'existence, la validité, l'exécution, la résiliation et l'interprétation des présentes. Dans le cas où les Parties n'arriveraient pas à se mettre d'accord sur un compromis ou une solution, le litige sera alors soumis au tribunal compétent situé dans le ressort de la Cour d'appel de Nanterre.

## **9. Acceptation des Conditions de Participation**

En soumettant le formulaire, les Candidats acceptent automatiquement, explicitement et sans réserve les Conditions de participation ainsi que les règles et décisions de l'Organisateur concernant le Projet Textile qui sont considérées comme formelles et contraignantes. De plus, la soumission de la candidature entraîne l'exemption d'exercer toute réclamation économique ou autre et/ou tout autre droit à l'encontre de l'Organisateur.

Courbevoie, le 9/8/2021.